

Commission de l'enseignement, de
l'éducation, de la culture et du sport
Mme Patricia Bidaux, Présidente

Secrétariat général du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970 - 1211 Genève 3

Envoyé par e-mail :
patricia.bidaux@gc.ge.ch
roberta.piccoli@etat.ge.ch

Genève, le 26 mai 2020

**Concerne : demande de la Commission de l'enseignement d'envoi d'une prise de position écrite du
GLAJ-GE sur trois motions : M 2626, M 2634 et M 2632**

Madame la Présidente,
Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Le GLAJ-GE vous remercie d'avoir sollicité sa position sur les trois motions en objet. Malheureusement, pour des raisons de charges de travail élevées dues au Covid-19 et au délai imparti très court, le GLAJ-GE vous présente uniquement sa position sur la **Motion 2632 pour un maintien de l'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire durant l'été.**

Les associations membres du GLAJ-GE remplissent une mission d'utilité publique et doivent pouvoir proposer des activités aux enfants cet été, dans des conditions adaptées à la situation et aux directives sanitaires. L'incertitude qui devrait se terminer le 27 mai nous l'espérons a déjà engendré de nombreuses annulations et modifications des activités prévues.

Sans autre ressource que les revenus liés aux activités de l'été, les organismes de vacances sont très inquiets et ont besoin de soutien. Subventionnées pour certaines, jusqu'à 20% au maximum pour les plus chanceuses (25 sur 65 par le DIP), les associations sans but lucratif membres du GLAJ-GE n'ont pas de réserves pour faire face à la crise.

Utilité des loisirs éducatifs pour les enfants lors des vacances

Ces activités de loisirs éducatifs sont très enrichissantes et **appréciées des enfants** qui découvrent un autre mode de vie et d'interactions sociales, en groupe de pairs, tout en s'amusant.

Ces activités sont également **une nécessité pour les parents et la reprise économique.** Selon des indications de l'OFSP, les activités contribuant à alléger la charge de garde des parents peuvent avoir lieu si un plan de protection est élaboré et les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène et d'éloignement social sont respectées (réf. Art 5 al. 3 Ordonnance 2 COVID-19). Le plan de protection élaboré par le GLAJ-GE et ses membres a été déclaré conforme par le SSEJ (DIP) le 14 mai et nous n'attendons plus que l'autorisation de la part du Conseil fédéral maintenant.

Pour les jeunes en formation aussi, selon l'article 13 de la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) *Reconnaissance des formations et activités d'encadrement*, les formations et l'expérience d'encadrement des jeunes moniteurs/trices peut être reconnue en tant que stage dans les cursus santé, social et enseignement. Après deux voire quatre mois sans possibilité de stage, les jeunes auront besoin de ces opportunités pour poursuivre leurs formations. Pour ces jeunes, la notion de solidarité prendra tout son sens en encadrant des activités pour les enfants cet été ; des vacances formatrices, solidaires, et en Suisse.

Mais le temps presse pour recruter des jeunes, les former et constituer des équipes de moniteurs/trices. Le GLAJ-GE et ses associations membres ont lancé une grande campagne d'information et de recrutement sur les réseaux sociaux.

Risques et réduction des places

Il ne nous est pour l'instant pas possible de chiffrer toutes les annulations, réductions et adaptations des activités de cet été en raison des normes et directives qui seront en vigueur selon les autorités fédérales et cantonales, et des risques financiers des associations.

Néanmoins, nous savons déjà que sur environ 10'000 places proposées chaque été par les 65 associations sans but lucratif membres du GLAJ-GE, **25% d'entre elles ont déjà dû être supprimées** : annulation de l'édition 2020 car les risques financiers n'étaient pas supportables pour une association, suppression des séjours à l'étranger (même en France voisine), diminution des places dans les grandes colonies pour respecter l'éventuelle limite de 50 personnes qui sera peut-être annoncée le 27 mai par le Conseil fédéral, annulation des activités qui sont inenvisageables avec une distanciation sociale entre les encadrant-es et les participant-es, adaptation des activités dans d'autres lieux et formats, etc. Ce sont déjà 2'500 places qui ont dû être supprimées par les organismes du GLAJ-GE pour l'été 2020.

Sans confirmation le 27 mai par le Conseil fédéral que les activités pourront bien avoir lieu, de nombreuses structures n'auront pas d'autre choix que d'annuler leur édition 2020 et tenter seulement de ne pas disparaître.

Récupérer les 2'500 places de camps et centres aérés qui ont déjà été supprimées semble être un défi difficilement surmontable un mois avant le début des vacances d'été. Il faudrait recruter et former plus de jeunes moniteurs/trices, constituer des équipes, trouver des nouveaux lieux où organiser ces activités, conceptualiser les camps ou centres aérés. Il faudrait donc engager du personnel supplémentaire ce qui n'est financièrement pas envisageable sans aide financière extérieure et semble peu réaliste en un mois. Pour les structures basées uniquement sur le bénévolat, c'est temporellement inconcevable.

Volonté de mobilisation de la part du Département de la Cohésion Sociale

Le DCS souhaite répondre à certains des défis des vacances d'été en dégageant des ressources supplémentaires et en mobilisant l'OCCS, la FASE et faciliter une coordination cantonale notamment avec les communes. Le GLAJ-GE est prêt et souhaiterait collaborer, mais ses associations membres ont besoin d'un soutien financier complémentaire et de garanties pour pouvoir s'engager et elles sont rattachées à l'OEJ (DIP). Nous espérons donc vivement que la DIP se mobilise dans ce projet et apporte son soutien afin que les 65 associations membres du GLAJ-GE puisse participer à cet effort collectif pour que les enfants puissent avoir un bel été et de vraies vacances cet été à Genève. Par ailleurs, outre les 23 membres de la Charte de qualité habituellement subventionnés par le DIP, il y a de nombreuses autres offres d'activités principalement à la journée pour les plus jeunes comme les ateliers artistiques, qui sont proposées par les autres associations membres du GLAJ-GE et qui nécessitent d'être prises en compte.

MESURES DE SOUTIEN IDENTIFIÉES

RESSOURCES MATÉRIELLES

Afin de maintenir l'offre déjà réduite, les associations ont besoin d'une garantie d'**accès gratuit aux infrastructures** qui semble à l'heure actuelle encore incertaine en raison du Covid-19. Afin d'éventuellement proposer quelques activités supplémentaires, les organismes de vacances ont besoin d'avoir des accès facilités et coordonnés aux infrastructures étatiques et communales. Sont ici considérés les écoles, infrastructures, terrains et maisons de l'Etat ainsi que les écoles, terrains et infrastructures sportives des communes. Dans les écoles, l'accès aux salles de gym et vestiaires, salle de travaux manuels ainsi qu'aux réfectoires seraient d'une grande aide.

Afin de permettre une réduction des coûts liés au Covid-19, l'**accès gratuit aux masques et solutions hydroalcooliques** (désinfection des mains et des surfaces/locaux) serait également souhaitable.

Si l'Etat et/ou les communes pouvaient mettre à disposition **gratuitement des moyens de transports privatisables** (Protection civile ou TPG par exemple), ceci permettrait aux groupes d'enfants de se déplacer sans avoir à emprunter les transports publics pour se rendre aux différentes activités des centres aérés (piscine, musée, zoo, etc.).

Une coordination ou une **facilitation au niveau du canton** simplifierait fortement l'accès à l'information et à ces ressources matérielles disponibles, étatiques et communales, pour les nombreuses associations et autres acteurs comme l'OCCS et la FASE.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Rien n'est prévu au niveau fédéral car il s'agit d'une compétence cantonale et la réalité est très différente entre les cantons.

Activités prévues - Augmentation du budget des subventions ou garantie de déficits liés aux surcoûts et aux manques à gagner pour les activités prévues

Pour les associations membres du GLAJ-GE, le but est qu'elles puissent proposer leurs activités pour enfants malgré la situation liée au Covid-19 et que les **éventuels surcoûts** ne soient pas répercutés ni sur l'association ni sur le prix payé par les parents.

En plus des surcoûts, le **manque à gagner** dû à la réduction des places/pensions payées par les parents génère également des pertes financières pour les associations.

Une première piste serait la couverture des déficits jusqu'à hauteur de la valeur totale des subventions « Journées-Enfants » prévues par l'organismes avant l'apparition du Covid-19 ou sur la base des chiffres 2019, même si elles n'ont pas eu lieu car ce budget existe. Ceci ne couvrirait à priori pas toutes les pertes suivant les organismes et des ressources extraordinaires seraient certainement à dégager, notamment pour les nombreuses associations de jeunesse membres du GLAJ-GE qui ne sont habituellement pas soutenues par le DIP mais qui font la richesse de l'offre de l'été.

Éventuelles nouvelles activités - Financement du temps de travail nécessaire à leur organisation et garantie de déficit

Pouvoir répondre à une demande qui sera peut-être plus conséquente qu'habituellement semble difficile à envisager dans le délai imparti. Pour ce faire, des moyens financiers seraient à dégager pour

permettre aux organismes de vacances d'augmenter leur taux de travail afin d'imaginer et organiser des activités supplémentaires.

Accès aux loisirs pour tou-tes

Pour permettre aux enfants de familles défavorisées de participer à ces activités, un soutien financier ad hoc devrait pouvoir leur être proposé. On a malheureusement vu ces dernières semaines une augmentation de la paupérisation d'une partie de la population genevoise. L'Hospice Général pourrait-il dégager des fonds ? Le Fonds Mimosa pourrait-il être renfloué ? Un fonds ad hoc pourrait-il être créé pour les familles de la classe moyenne inférieure qui ne peuvent pas bénéficier de ces deux ressources ?

Canton et communes

Pour ce faire, nous souhaiterions que le DIP, ou le Conseil d'Etat, dégage des moyens financiers complémentaires et invite les communes à faire de même. A nouveau, une facilitation cantonale pourrait être souhaitable ici afin de coordonner l'accès aux moyens financiers complémentaires, étatiques et communaux, pour les nombreuses associations.

PÉRENNITÉ DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

Les garanties financières nécessaires pour assurer la pérennité des associations de jeunesse sont impossibles à chiffrer pour l'instant parce qu'on ne sait pas ce qui pourra être fait ou pas cet été. Si une annonce d'annulation devait survenir fin juin ou dans le courant de l'été, ce serait catastrophique. Sous réserve de l'impossibilité d'organiser leur activité estivale, le DIP, l'Etat, devrait s'engager à prendre les mesures financières nécessaires pour assurer la pérennité des associations de jeunesse cantonale membres du GLAJ-GE.

Il est important que l'Etat entende et défende la nécessité de disposer sur son territoire d'acteurs organisant des activités de loisirs éducatifs pour les enfants durant les vacances scolaires. Une grande partie des activités estivales repose sur des acteurs associatifs dont la diversité et la tradition n'a d'égal que leur fragilité financière. **Le milieu associatif fait de surcroît partie du patrimoine culturel immatériel** du canton de Genève qui se doit de sauvegarder cette richesse.

De plus, la **Commission Fédérale pour l'Enfance et la Jeunesse (CFEJ)** présidée par M. Sami Kanaan a interpellé le Conseiller fédéral Alain Berset le 3 avril concernant les activités de jeunesse extrascolaire en proposant notamment cette mesure : « Assurer la pérennité des structures associatives dépendant de subventions de la Confédération, **des cantons ou des communes ou de recettes liées à des activités ; tenir compte de la situation particulière de la crise du Covid-19 dans le calcul des subventions** », *Lettre de la CFEJ au Conseiller fédéral Alain Berset sur les possibles conséquences de la crise du Covid-19 sur les enfants et les jeunes*, 3 avril 2020.

Il y a maintenant urgence à prendre des mesures, les vacances débutent dans moins de 5 semaines !

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre position et en restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames les députées et Messieurs les députés, mes respectueuses salutations.

Vladimir Schwager
Secrétaire général

vladimir@glaj-ge.ch
022 328 64 57